

Après le Grenelle, coup d'accélérateur sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales

Pontoise, France | AFP | samedi 26/09/2020 - 10:30 UTC+3 | 670 mots

par Clara LALANNE

"Ce sont les deux faces d'une même pièce": pour mettre fin aux violences faites aux femmes, le gouvernement amorce un tournant politique en s'engageant en faveur de l'accompagnement des hommes auteurs, ardemment défendu par certaines associations mais suscitant toujours des réserves.

A l'issue du Grenelle contre les violences conjugales, l'ex-secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes Marlène Schiappa avait surpris en annonçant le projet de créer 30 centres de suivi et prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) d'ici à 2021.

Le gouvernement s'est inspiré du Home des Rosati, le premier foyer d'hébergement des auteurs de violences sur décision de justice créé à Arras en 2008, reconnaissant que ce sujet était un "angle mort des politiques publiques".

"On a tout à gagner à avancer frontalement sur les deux aspects: l'accompagnement des femmes et la prise en charge des auteurs pour enrayer la répétition des faits", défend Véronique Dandonneau, juriste pour la fédération d'associations Citoyens et Justice, qui accompagne les auteurs d'infractions pénales.

"Espérer 95", l'une des structures du réseau installée dans un quartier résidentiel de Pontoise (Val-d'Oise), reçoit chaque jour des hommes placés sous contrôle judiciaire dans l'attente de leur jugement, ou déjà condamnés.

"On a toujours pensé qu'il valait mieux éduquer qu'enfermer derrière quatre murs", résume Claire Commenchal, directrice du pôle socio-judiciaire, qui a suivi une centaine d'auteurs de violences conjugales l'an dernier. "Ne pas essayer, ça revient à penser qu'ils ne peuvent pas évoluer".

Selon les situations individuelles, cet accompagnement passe par des stages de responsabilisation, des groupes de paroles ou une prise en charge psycho-thérapeutique pour travailler sur la gestion des émotions ou d'éventuelles addictions, généralement l'alcool ou le cannabis.

- Eduquer au lieu d'enfermer -

Quasi-systématiquement dans le déni, ces hommes, "souvent bien insérés socialement", finissent par prendre du recul et entamer un travail de réflexion, constate Marine Cochinard, intervenante socio-judiciaire à Espérer 95.

Dans un bâtiment voisin, deux places d'hébergement provisoire permettent aussi aux magistrats de placer les conjoints violents pour les éloigner de leur foyer.

Après une année 2019 marquée par la forte augmentation du nombre de féminicides - 146 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint contre 121 en 2018 -, la France tente désormais de combler son retard sur ses voisins allemand ou espagnol, même si l'accompagnement des auteurs de violences suscite encore des résistances.

A la suite de la clôture de l'appel à projets du ministère, les 15 premières structures devraient être "quasi opérationnelles d'ici à la fin de l'année", assure Alain Legrand, président de la Fédération nationale d'accompagnement des auteurs de violences (Fnacav).

Malgré de grandes disparités régionales, la plupart d'entre elles existent déjà et le projet vise surtout à structurer un réseau reposant sur des associations qui militent pour la prise en charge des auteurs depuis les années 1980.

Cofinancées à 70% par l'État et à 30% par des collectivités et partenaires privés, elles doivent être suivies de 15 autres structures en 2021, précise le cabinet d'Elisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'Égalité femmes-hommes, avec 800.000 euros budgétés pour 2020 et 4 millions en 2021.

Estimant que la prise en charge des auteurs fait chuter la récurrence de 50 à 20%, Alain Legrand se félicite de ce changement de stratégie des pouvoirs publics, reconnaissant toutefois que cette approche reste parfois "clivante".

Si la plupart des associations féministes défendent la volonté de prévenir les violences, certaines d'entre elles, comme Osez le Féminisme, mettent en garde contre un discours qui réduirait les auteurs de violences à des hommes "en souffrance intérieure", perdant le contrôle lors d'un épisode de violence.

"Il y a un certain danger à pathologiser" ces faits, prévient sa porte-parole Céline Piques, très sceptique sur le volet thérapeutique. "Il n'y a pas de pulsions de viol ou de violences qui justifieraient ou excuseraient le passage à l'acte".

Floriane Volt, porte-parole de la Fondation des femmes, se dit quant à elle frappée par le "décalage" entre le budget alloué à ces structures et celui

consacré aux centres d'accueil des victimes, comme les maisons des femmes, toujours au point mort aujourd'hui.

cla/jlo/bfa/or

© Agence France-Presse